

AVIS DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la greffière qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal est convoquée par les présentes par monsieur le maire Jean-Claude Boyer pour être tenue à l'hôtel de ville (par présence ou par vidéo conférence) sans la présence du public. tel que requis par l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus. <u>le mardi 15 décembre 2020 à 17h</u>, et que les sujets suivants seront pris en considération :

- 1. Présentation du budget 2021 et du programme triennal 2021-2022-2023:
- 2. Ajournement de la présente séance:
- 3. Reprise de la séance:
- Période de questions:
- 5. Adoption du budget 2021;
- 6. Adoption du programme triennal 2021-2022-2023:

VEUILLEZ NOTER QUE LA SÉANCE SERA AJOURNÉE ET REPRISE LE 16 DÉCEMBRE À 18H.

Donné à Saint-Constant, 11 décembre 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière

Directrice du Service des affaires juridiques et greffe

La séance sera enregistrée. L'enregistrement audio sera rendu publique, dès que possible.

Toute question relative à un point porté à l'ordre du jour doit être transmise à l'adresse courriel suivante : greffe@saint-constant.ca

Le procès-verbal sera également mis en ligne dans les meilleurs délais.

Affaires juridiques et greffe

Adresse postale 147, rue Saint-Pierre Saint-Constant, QC J5A 2G9

B 450 638-2010 greffe@saint-constant.ca